



LE PROGRÈS DES FEMMES DANS LE MONDE 2015-2016 TRANSFORMER LES ÉCONOMIES, RÉALISER LES DROITS

Le rapport *Le progrès des femmes dans le monde : Transformer les économies, réaliser les droits* démontre de manière détaillée que les politiques économiques et sociales actuelles ne parviennent pas à répondre aux besoins des femmes, que ce soit dans les pays riches ou dans les pays pauvres, et pose la question suivante : à quoi ressemblerait l'économie si elle fonctionnait réellement pour les femmes ?

Abordant à la fois les droits fondamentaux et l'élaboration de politiques économiques, le rapport fournit les éléments clés d'un nouveau programme politique de grande portée qui peut transformer les économies et faire des droits des femmes une réalité.

FICHE D'INFORMATION MONDIALE

1/ TRANSFORMER LE TRAVAIL POUR RÉALISER LES DROITS DES FEMMES

En dosant sagement politiques économiques et sociales, les gouvernements peuvent créer des emplois décents pour les femmes et assurer la reconnaissance et le soutien du service de soins non rémunérés qui contribue à la pérennité de toutes les économies.

LA PERSISTANCE DES ÉCARTS DE TAUX D'ACTIVITÉ ET DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES SEXES

Entre 1990 et 2013, le taux d'activité des femmes en Afrique subsaharienne est passé de 59 à 64 pour cent, résultant en un écart de taux d'activité entre les sexes de 13 points de pourcentage, le plus faible de toutes les régions.

Toutefois, des taux élevés d'activité ne sont pas toujours signes d'autonomisation des femmes. Dans les pays où la couverture de la protection sociale est minime, voire absente, de nombreuses personnes ne peuvent pas se permettre de ne pas travailler. En Afrique subsaharienne, 41 pour cent des femmes et 63 pour cent des hommes de 65 ans ou plus sont actifs sur le marché du travail, ce qui indique que bon nombre d'entre eux n'ont pas les moyens de prendre leur retraite.

LES FEMMES SONT TROP SOUVENT CONFINÉES À DES EMPLOIS MAL RÉMUNÉRÉS ET DE MAUVAISE QUALITÉ

En Afrique subsaharienne, plus de 89 pour cent des emplois des femmes (et 83 pour cent des emplois des hommes) sont informels.

L'agriculture reste la source la plus importante de travail dans la région, employant 59 pour cent des femmes et 56 pour cent des hommes. Or, pratiquement tous les emplois agricoles sont informels.

L'écart de rémunération est de 30 pour cent en Afrique subsaharienne (contre 24 pour cent au niveau mondial).

La part disproportionnée des soins non rémunérés que les femmes assument limite les occasions qui s'offrent à elles

Dans toute l'Afrique subsaharienne, les femmes affirment fournir plus de soins non rémunérés et de travaux domestiques que les hommes : quatre fois plus en Éthiopie, au Madagascar et à Maurice, et trois fois plus au Bénin, au Ghana, au Rwanda, en Afrique du Sud et en République-Unie de Tanzanie.

La présence d'enfants dans le ménage est associée à des écarts de rémunération entre les sexes, qui s'établissent à 31 pour cent pour les femmes ayant des enfants, contre 4 pour cent pour les femmes sans enfant.

DES POLITIQUES POUR TRANSFORMER LES MARCHÉS DE L'EMPLOI

Les lois constituent une base importante du droit des femmes au travail et dans le travail. En 2014, des pays tels que l'Angola, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Malawi, Maurice, la Namibie, le Niger, le Togo, la République-Unie de Tanzanie et le Zimbabwe avaient adopté des lois prévoyant un salaire égal pour un travail de valeur égale et interdisant la discrimination à l'embauche fondée sur le genre et le harcèlement sexuel au travail.

Reconnaître, réduire et redistribuer les soins et les travaux domestiques non rémunérés réalisés par les femmes

Les gouvernements de pays à faible revenu peuvent prendre une série de mesures comprenant des investissements dans les services sociaux de base et les infrastructures (voir ci-dessous), ainsi que des politiques favorables aux familles, comme la mise à disposition de services de garderie et des congés payés pour les femmes et les hommes.

L'OIT recommande aux gouvernements de fournir au moins 14 semaines de congé de maternité payé, pris en charge de manière collective (c'est-à-dire pas seulement par les employeurs). 22 pays d'Afrique subsaharienne répondent à ce critère minimum ou vont au-delà. En 2013, l'Afrique du Sud était le pays qui prévoyait le congé de maternité payé minimum de la plus longue durée (17 semaines).

La même année, 25 pays offraient des congés de paternité, quoique souvent de quelques jours seulement et non rémunérés. Le Burundi est le pays où le congé de paternité est le plus long, avec une durée minimum de 15 jours.

Résorber l'écart de rémunération entre les sexes et s'attaquer à la ségrégation professionnelle

Les salaires minimums jouent un rôle essentiel pour s'attaquer à la faible rémunération, réduire les inégalités et resserrer les écarts salariaux entre les sexes.

Les salaires minimums peuvent également contribuer à augmenter les revenus des travailleuses et travailleurs informels. Une étude a révélé que les revenus moyens des travailleuses et des travailleurs informels s'étaient accrus dans 8 pays sur les 11 analysés (par exemple, de 15 pour cent au Mali) suite à l'introduction de salaires minimums.

Les objectifs et les quotas constituent une manière d'éliminer la ségrégation professionnelle et de combattre les stéréotypes. Un certain nombre de pays, à l'instar du Sud-Soudan, ont mis en œuvre des quotas et des objectifs afin de renforcer l'emploi des femmes dans le secteur public.

Garantir des droits aux travailleuses et travailleurs domestiques

En 2010, il y avait 53 millions de travailleuses et de travailleurs domestiques dans le monde (plus de 5 millions en Afrique), soit près de 20 millions de plus qu'en 1995.

La Convention (n° 189) de l'OIT sur les travailleuses et travailleurs domestiques a été adoptée en 2011. Elle requiert des États qu'ils étendent les droits fondamentaux du travail, tels que la rémunération des heures supplémentaires, un congé annuel payé, des salaires minimums et des conditions de travail sûres, aux travailleuses et travailleurs domestiques. À ce jour, deux pays d'Afrique subsaharienne ont ratifié la Convention : Maurice et l'Afrique du Sud.

Accroître les revenus des travailleuses informelles dans les zones rurales

L'établissement de titres de propriété communs et la réforme des régimes matrimoniaux peuvent aider les femmes à obtenir des terres : le processus d'enregistrement foncier au Rwanda, lancé au milieu des années 2000, a accordé aux femmes mariées des droits de propriété égaux

sur les parcelles de terrain des ménages. Les femmes vivant dans une union formelle étaient davantage susceptibles (17 points de pourcentage de plus) d'être considérées comme copropriétaires de terres après la réforme qu'avant.

Le Ghana, le Kenya, le Mali, le Nigéria, le Rwanda, le Sénégal et la République-Unie de Tanzanie font partie des pays qui ont introduit de nouveaux programmes pour accorder aux petites agricultrices et aux petits agriculteurs des subventions destinées à l'achat de graines et d'engrais. Au Malawi, l'accès à des engrais subventionnés dans le cadre du programme de subvention des intrants agricoles (FISP) accroît la probabilité que des ménages dirigés par des femmes cultivent des variétés offrant un meilleur rendement.

2/ ADAPTER LES POLITIQUES SOCIALES AUX BESOINS DES FEMMES

Des politiques sociales bien conçues peuvent améliorer la sécurité de revenu des femmes, renforcer leur capacité à réaliser leur potentiel et étendre les choix qui s'offrent à elles dans leur vie. Les politiques de protection sociale, y compris les allocations familiales et parentales et les pensions de retraite, peuvent constituer des outils puissants pour s'attaquer à la pauvreté des femmes et réduire les inégalités. Les services sociaux, notamment dans les domaines de la santé, de la garde des enfants, des soins aux personnes âgées, de l'eau et de l'assainissement, peuvent avoir encore plus d'impact, ainsi que réduire le fardeau des soins et des travaux domestiques non rémunérés.

LA PLUS GRANDE VULNÉRABILITÉ DES FEMMES FACE À LA PAUVRETÉ DANS DES SOCIÉTÉS EN MUTATION

Les femmes sont particulièrement exposées à l'insécurité économique et la dépendance financière. Des enquêtes sur les ménages indiquent que les femmes de 20 à 59 ans sont davantage susceptibles que les hommes de vivre dans un ménage pauvre dans 31 pays en développement d'Afrique subsaharienne sur 37 pour lesquels des données sont disponibles.

Les changements dans les structures démographiques, familiales et des ménages ont également des conséquences sur la sécurité du revenu et la fourniture de soins : en Afrique subsaharienne, un pourcentage élevé d'enfants vivent avec un seul de leurs parents ou aucun des deux. En Afrique du Sud, seulement 35 pour cent des enfants vivaient avec leurs deux parents en 2012, tandis que 39 pour cent vivaient avec leur mère seulement, 23 pour cent avec aucun de leurs parents et 3 pour cent avec leur père seulement.

LES FEMMES ONT MOINS ACCÈS À LA PROTECTION SOCIALE

Actuellement, 73 pour cent de la population mondiale disposent seulement d'une protection sociale partielle ou en

sont totalement dépourvus. Les femmes sont surreprésentées dans ce groupe.

Les femmes sont moins susceptibles que les hommes de recevoir une pension de retraite, et lorsqu'elles en bénéficient, les prestations qu'elles reçoivent sont généralement moins élevées. Au Burundi, à peine 2 pour cent des femmes ayant atteint l'âge légal de la retraite reçoivent une pension, contre 7 pour cent des hommes ; au Cameroun, ce chiffre est de 6 pour cent pour les femmes, contre 20 pour cent pour les hommes.

Dans la région, un petit pourcentage d'adultes en âge de travailler cotise à un régime de pension, et les écarts entre les sexes sont souvent considérables : par exemple, moins de 25 pour cent des femmes, contre près de 90 pour cent des hommes au Gabon, et 1 pour cent des femmes, contre 8 pour cent des hommes au Burundi, cotisent à un régime de pension.

Le Botswana, le Lesotho et Maurice ont accompli des progrès significatifs dans la réduction des disparités entre les sexes sur le plan de la couverture des pensions en étendant la portée des pensions sociales qui ne demandent pas de cotisations préalables, particulièrement importantes pour les femmes.

LES TRANSFERTS SOCIAUX SONT ESSENTIELS À LA RÉALISATION DES DROITS DES FEMMES

Récemment, une étude a été réalisée sur les taux de pauvreté avant et après la mise en place des transferts sociaux dans 27 pays à revenu élevé et dans 10 pays à revenu intermédiaire. Elle indique qu'en Afrique subsaharienne, les transferts ont permis de réduire de 37 pour cent les taux de pauvreté.

Les systèmes de transfert monétaire assortis de conditions, qui sont destinés à des familles ayant des enfants, contribuent à faire reculer la pauvreté et les inégalités. Il a été établi qu'en Afrique du Sud, l'allocation pour enfant à charge facilite l'accès des femmes à l'emploi rémunéré. Au Malawi, un programme de transfert monétaire destiné aux filles a permis de renforcer la fréquentation scolaire et de faire reculer le mariage et la maternité précoces.

En Éthiopie, le programme Productive Safety Net Programme (PSNP) est devenu l'un des plus importants programmes de protection sociale d'Afrique subsaharienne, apportant de la nourriture et des transferts monétaires à plus de 7 millions de personnes touchées de façon chronique par l'insécurité alimentaire, particulièrement dans les zones rurales. Le programme sud-africain Extended Public Works Programme fournit des possibilités de travail aux personnes pauvres et sans emploi. Plus de 60 pour cent des personnes qui participent à ce programme sont des femmes.

DES SERVICES SOCIAUX ACCESSIBLES ET ABORDABLES SONT TOUT AUSSI IMPORTANTS

Des services sociaux accessibles, abordables et tenant compte de l'égalité de genre réduisent la pauvreté et les inégalités. Les services sociaux peuvent avoir un impact encore plus important sur la pauvreté et les inégalités que

les systèmes de transferts sociaux, et ils peuvent réduire les contraintes de soins et de travaux domestiques non rémunérés qui pèsent sur les femmes.

D'importants obstacles continuent d'empêcher les femmes d'accéder aux services sociaux

En 2012, les gouvernements des pays d'Afrique subsaharienne n'ont dépensé en moyenne que 159 dollars US (en PPA) par habitant (3 pour cent du PIB) dans la santé de leurs citoyennes et citoyens, alors qu'au niveau mondial, ce chiffre s'élevait à 1 121 dollars US par habitant.

En Afrique subsaharienne, les paiements directs, la forme la plus régressive de financement de la santé, représentaient 28,1 pour cent des dépenses de santé totale en 2012. Entre 2007 et 2011, les paiements directs pour des soins de santé ont augmenté de 45 pour cent en République-Unie de Tanzanie.

De nombreuses femmes vivant dans des zones rurales font état de difficultés pour accéder aux services de santé dues à l'éloignement des établissements de soins – 69 pour cent au Mozambique, 48 pour cent en République démocratique du Congo et 45 pour cent au Sénégal. Par ailleurs, les femmes peuvent avoir des réticences à consulter un médecin homme ou leur culture peut les décourager de le faire. En Éthiopie et à Sao Tomé-et-Principe, au moins la moitié des femmes affirment qu'il leur est difficile d'accéder aux soins de santé, évoquant des craintes sur la disponibilité de soignantes.

L'Afrique subsaharienne est la région qui compte la proportion la plus élevée de personnes qui dépendent de sources d'eau insalubre. L'accès aux points d'eau améliorés est supérieur dans les villes que dans les zones rurales, et nettement meilleur au sein des groupes à revenu élevé que dans les groupes à faible revenu. Par exemple, en Sierra Leone 87 pour cent des ménages urbains ont accès à l'eau potable, contre 35 pour cent des ménages ruraux. Dans toute la région, 73 pour cent des ménages de la cinquième partie la plus riche de la population ont accès à des installations sanitaires améliorées, contre 15 pour cent des ménages du cinquième le plus pauvre.

La collecte d'eau inflige une contrainte considérable aux femmes et aux filles. En Afrique subsaharienne, seulement 55 pour cent des ménages se trouvent à 15 minutes ou moins d'une source d'eau. Les femmes et les filles sont les principales personnes qui se chargent de transporter de l'eau pour leur famille : les femmes assument 62 pour cent et les filles 9 pour cent des tâches de collecte d'eau dans les ménages ne disposant pas de l'eau courante.

Le triple avantage du renforcement des services sociaux

Renforcer les services sociaux en vue de réaliser les droits des femmes demandera de créer de nouveaux emplois. Au niveau mondial, 10,3 millions de travailleuses et de travailleurs sanitaires supplémentaires sont requis, principalement en Asie et en Afrique, pour assurer la fourniture efficace de soins de santé universels. L'UNESCO estime que 27 millions d'enseignantes et d'enseignants supplémentaires seront requis dans le monde pour atteindre l'accès universel à l'enseignement

primaire d'ici 2030.

Créer ces emplois peut produire un triple avantage : améliorer les services publics, mieux soutenir les femmes dans leurs responsabilités de soins non rémunérés et accroître la disponibilité d'emplois décents pour les femmes.

Les soins de santé

Au Rwanda, des régimes d'assurance sociale contributifs ont réduit les obstacles financiers auxquels les femmes sont confrontées, renforcé l'utilisation des services et contribué au recul rapide des taux de mortalité maternelle. Le pourcentage des femmes qui ont indiqué le manque d'argent comme principal obstacle à l'accès aux soins de santé a reculé de 71 pour cent en 2005 à 53 pour cent en 2010. Au cours de la même période, les accouchements assistés par du personnel qualifié sont passés de 39 pour cent à 69 pour cent et l'utilisation par les femmes de méthodes modernes de contraception de 10 pour cent à 25 pour cent.

L'eau et l'assainissement

L'expérience de l'Éthiopie, du Kenya, de l'Afrique du Sud et de la République-Unie de Tanzanie suggère que placer les femmes au centre des décisions sur l'eau permet d'améliorer l'accès à celle-ci, d'assurer un approvisionnement plus rentable et de réduire la corruption dans le financement de l'eau.

Les femmes ont également joué un rôle essentiel dans la réussite de l'assainissement total piloté par la collectivité, une approche non subventionnée qui encourage les personnes à construire leurs propres toilettes/latrines avec des ressources locales.

Les services publics et les partenariats entre les secteurs privé et public se sont dans certains cas révélés une réussite pour renforcer l'accès à l'eau et l'assainissement. Au Sénégal, la société privée SdE (Sénégalaise des Eaux) a fait passer le pourcentage de ménages disposant de l'eau courante de 58 à 87 pour cent, bon nombre d'entre eux bénéficiant d'un raccordement « social », avec une exonération des frais de raccordement et l'apport de 20 mètres cubes d'eau tous les deux mois à un tarif subventionné.

3/ VERS UN ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE FAVORABLE

Les politiques macroéconomiques peuvent et doivent soutenir la réalisation des droits des femmes en créant des économies stables et dynamiques, en générant un emploi décent et en mobilisant des ressources pour financer les services publics essentiels.

LE LIEN ENTRE CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET ÉGALITÉ DE GENRE

Les écarts de taux d'activité sont associés à des taux de croissance globalement inférieurs. En Afrique subsaharienne, les disparités entre les sexes sur le marché du travail réduisent le PIB par habitant de 9 pour cent.

Toutefois, dans certains cas, *les inégalités de genre* alimentent la croissance. Dans certains contextes, la rémunération inférieure des femmes contribue à un coût moyen de la main-d'œuvre plus bas, ce qui à court terme, stimule la croissance dans les industries à forte intensité de main-d'œuvre. Pratiquement toutes les économies dépendent des soins et des travaux domestiques non rémunérés qui sont essentiellement fournis par les femmes. Par exemple, les entreprises comptent sur les ressources humaines qui sont produites et maintenues grâce à ces travaux. La répartition inégale des coûts des soins contribue donc à la croissance économique.

Afin de soutenir l'égalité réelle des femmes, les politiques macroéconomiques ne doivent pas seulement se concentrer sur la croissance du PIB, afin de fonctionner conjointement avec la politique sociale, dans l'objectif de créer des économies inclusives qui fonctionnent réellement pour les femmes, et de fait tous les membres de la société.

Le service de soins non rémunérés soutient la croissance économique et doit être reconnu et soutenu

Bien que le travail associé au soin de personnes soit essentiel pour assurer la continuité de la main-d'œuvre et génère une réelle valeur économique, il n'est pas intégré dans le calcul du PIB et n'est pas reflété dans d'autres indicateurs macroéconomiques ni pris en compte dans l'élaboration de politiques économiques.

Par exemple, en Afrique du Sud et en République-Unie de Tanzanie, la valeur totale du temps consacré aux soins et aux travaux domestiques est estimée à 15 et 35 pour cent du PIB, respectivement.

Mobiliser des ressources pour financer les politiques sociales

Les politiques macroéconomiques peuvent et doivent soutenir la réalisation des droits des femmes en créant des économies stables et solides, en générant des emplois décents et en assurant la disponibilité de ressources pour financer les services publics essentiels.

Le Rwanda a réalisé d'importants progrès en réformant son système fiscal, ce qui s'est traduit par une augmentation des recettes publiques exprimées en pourcentage du PIB de 9 pour cent à 14,7 pour cent entre 1998 et 2005.

Le gouvernement de Maurice a réduit ses dépenses de défense et de sécurité au profit des dépenses sociales. Le Botswana utilise les recettes générées par l'extraction de ressources naturelles afin de financer son système de protection sociale, avec notamment des programmes de soins de santé, une aide au revenu des populations vulnérables et des pensions de retraite.

En République-Unie de Tanzanie, l'organisation de femmes TGNP Mtandao a réalisé une analyse budgétaire tenant compte de l'égalité de genre et mené des formations et fait du lobbying pour promouvoir l'égalité de genre dans l'élaboration de politiques économiques. Son action a permis d'éliminer les frais de scolarité dans l'enseignement primaire et de réduire les subventions aux intrants agricoles, produisant d'importants avantages pour les femmes et les filles.